

PLAN LOCAL D'URBANISME DE GENNEVILLIERS
Modification n°14

SECTEUR DE PLAN MASSE

Quartier Le Luth
Sections X, Y du cadastre
ZONE UL

Echelle 1 / 1000



Mai 2018

Limites des secteurs

Zonage

Zone à vocation principale d'habitat (ULa)

- Emprise constructible à 100%
- Emprise constructible à 60%
- Emprise constructible à 40%
- Emprise dans laquelle seules les constructions existantes peuvent être étendues de 2m
- Espace libre

Zone à vocation principale et d'activité économique et d'équipement (ULb) et zone à vocation mixte (ULc)

- Emprise constructible à 100%
- Emprise constructible à 80%

Emplacements réservés

- Opérations de voirie
- Référence à la liste des opérations de voirie
- Espaces verts et espaces publics
- Référence à la liste des espaces verts et espaces publics
- Prolongement de la ligne 13 du métro
- Référence à la liste des équipements

Équipements existants

- Etablissement d'enseignement
- Service public
- Equipement sportif

Prescriptions réglementaires

- Limite de différence de niveaux
- Nombre de niveau maximum (R+6)
- Bâti existant pouvant être démolé
- Voirie existante à conserver comprise jusqu'à leur axe dans les zones limitrophes

